

Et si vous deveniez « Gestionnaire de dossiers » à l'ARS Bretagne ?

*Maisons à colombages
Place Saint-Anne à Rennes*

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. B), agent CCN (Niveau 4) ou agent contractuel.

Vous connaissez :

- Droit/réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Outils informatique

Vous êtes et vous savez:

- Respect des échéances et des plannings
- Travail en équipe
- Faculté d'adaptation, rigoureux et organisé
- Capacité d'analyse et de synthèse

Poste basé à Rennes en Ille-et-Vilaine

Nos avantages



- Bénéficiaire d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficiaire d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 4 avril 2023**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP
(affichée dans le lien)

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Sous l'autorité du responsable du pôle Offre de soins ambulatoire et en lien avec le chargé de mission responsable des transports sanitaires, l'agent aura pour missions d' :

- Assurer le suivi des entreprises de transports sanitaires sur le département, et des réclamations ou signalements dans ce domaine.
- Assurer le suivi et le renouvellement de l'instance CODAMUPS et sous-comité TS et sous-comité médical.
- Assurer le suivi de la permanence des soins ambulatoire (PDSA) en ayant une mission de veille et de reporting, en validant l'effectivité des gardes avant paiement par la CPAM et en participant à la collecte des informations nécessaires lors des études et rapports sollicités par le siège.
- Assurer le suivi de l'évaluation annuelle de la permanence des soins ambulatoire
- Assister le responsable en charge du Pôle et le chargé de mission : en participant aux instances et mise en œuvre des réformes engagées sur les champs de la permanence des soins et des transports sanitaires notamment.

Une suppléance avec le second gestionnaire de dossiers du pôle offre de soins ambulatoire sera demandée pour certaines missions et en particulier la tenue du fichier ADELI

Retrouvez l'intégralité des missions sur la PEP en cliquant [ICI](#)

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr